

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 06 Février 2024
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240213-003097-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

AS/CR

N° 003097

Ressources humaines
- Vacations

Affiché le :

Le Mardi 06 Février 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Stéphane REBAUDI donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Céline BARBIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Céline RIGOUARD donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

Madame le Maire expose qu'en dehors des cas de recrutement d'emplois permanents, les collectivités peuvent recruter des "vacataires". Ni fonctionnaires, ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières. Il n'y a pas lieu de créer un emploi.

En effet, le vacataire est un agent engagé pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.
Il est rémunéré à l'acte.

Vu, le code général des collectivités territoriales, article L2121-19 ;

Considérant, qu'il convient de recourir à des techniciens occasionnels pour des prestations sur des dossiers complexes en matière d'urbanisme et pour former les agents municipaux en accompagnement pédagogique individuel ou en groupe dans le domaine de l'urbanisme et de les rémunérer sous forme de
vacations.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240213-003097-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise, le recrutement d'un technicien vacataire intervenant à compter de février 2024 pour accompagner l'agent chargé de l'urbanisme.

Fixer, la durée de chaque vacation à 3 heures.

Rémunérer, chaque vacation sur la base de 120€ brut.

Autorise, le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Inscrire, au budget les crédits afférents à cette dépense.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur Frédéric SACCO



LE MAIRE
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

